

# LA VOIX DE L'ANR

le magazine de tous les retraités, reconnue d'intérêt général

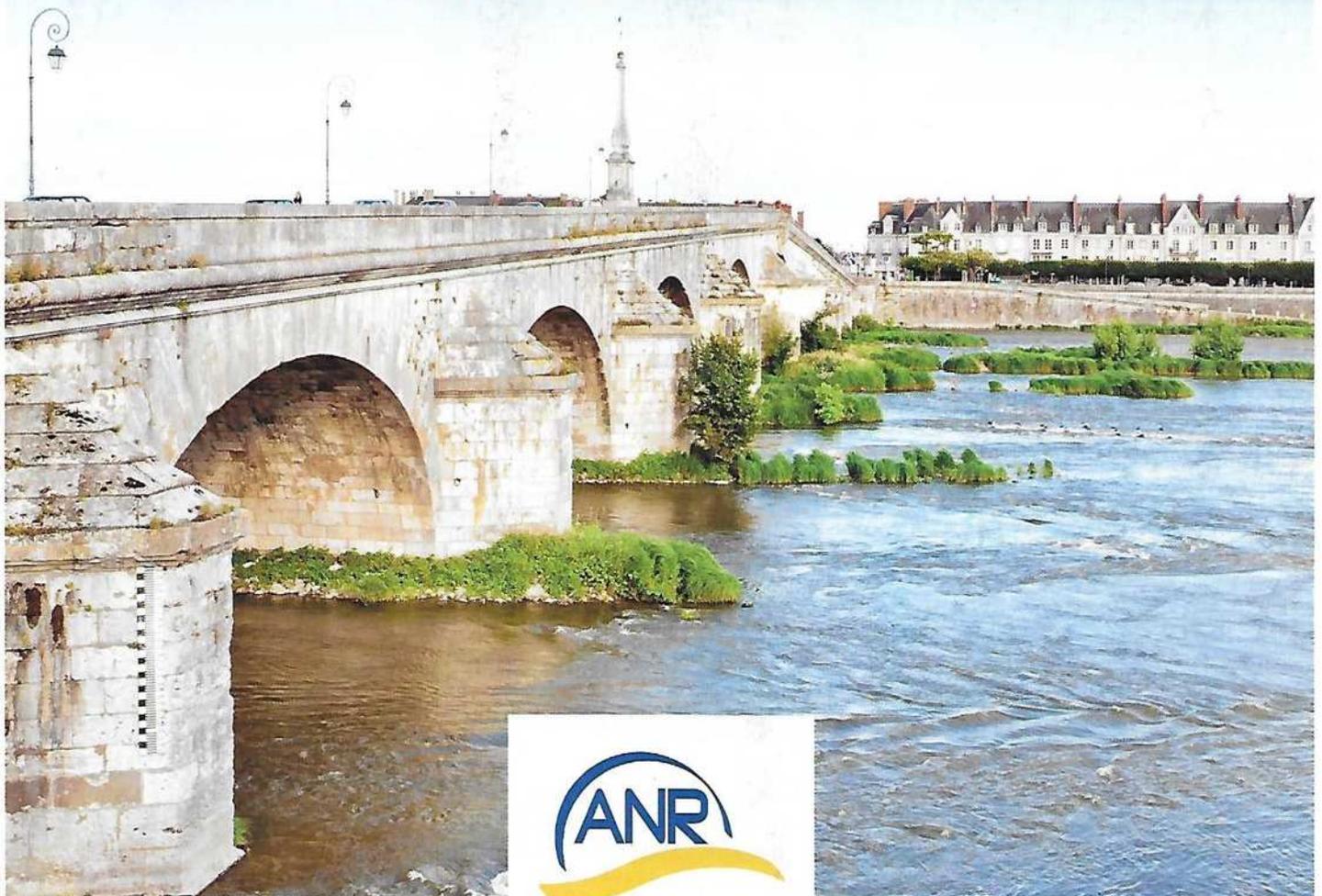
N° 505  
JUILLET 2023

DÉFENSE  
RENCONTRE  
INFORMATION  
ENTRAIDE  
PROTECTION

[www.anrsiege.fr](http://www.anrsiege.fr)

## Dossier : le Loir-et-Cher

Lorsque beauté et savoir-faire  
se rencontrent



# ON A RÉFORMÉ LES RETRAITES, mais qu'a-t-on fait pour les retraités ?

La réforme des retraites est passée. Mais, pour nous, retraités, les problèmes demeurent, qu'il s'agisse de nos préoccupations du quotidien ou de sujets oubliés, ou mal traités, dans cette réforme.

“  
Le pouvoir  
d'achat  
des retraités  
régresse et  
le phénomène  
touche tous  
nos mandants.”

**FÉLIX VÉZIER,**  
Président national

Le pouvoir d'achat reste notre préoccupation première. Tous les économistes, toutes les études, pointent dans la même direction : le pouvoir d'achat des retraités régresse et le phénomène touche tous nos mandants : ceux qui ne bénéficient que d'une petite retraite ou les pensionnés "aisés". Je rappellerai ici ce pour quoi se bat l'ANR : un système de revalorisation pérenne, qui ne serve pas de variable d'ajustement selon les circonstances, et un dispositif "honnête", au contraire de celui qui nous est appliqué actuellement, conçu pour minorer la réévaluation au regard de l'inflation réelle ! Et, nous combattons aussi pour que disparaissent certaines inégalités, comme celles qui font qu'aujourd'hui les retraités voient leur cotisation de complémentaire santé doubler, voire plus, lorsqu'ils passent de l'activité à la retraite, ou encore la cotisation sociale supplémentaire de 1 % qui frappe les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO et IRCANTEC. À noter que ces deux points font l'objet actuellement d'une procédure contentieuse.

La prise en charge très insuffisante de la perte d'autonomie est aussi source de préoccupation. Certes la cinquième branche, consacrée à la perte d'autonomie, a été créée et sa gestion confiée à la CNSA. Mais, son financement est très insuffisant. L'autonomie, ou plutôt la perte d'autonomie, est devenue un sujet crucial dans notre société et elle ne concerne pas que les retraités, qui ne représentent que 16,1 % des 12 millions d'handicapés en France. La dépendance touche près de 500 000 enfants et plus de 10 millions d'adultes de moins de 64 ans. Ce sujet a été évoqué comme capital par plusieurs gouvernements et nous sommes au point mort. Les faibles mesures mises en place, ou annoncées, ne répondent pas à ce problème de société. L'ANR demande un financement pérenne et suffisant, appuyé sur la contribution de l'ensemble des revenus, ceux des actifs ou retraités, et aussi ceux du capital. Les sommes prévues pour le financement de la dépendance doivent être versées intégralement à la CNSA.

Enfin, dernière préoccupation forte : la désertification médicale. 11 % de la population française s'y trouve confrontée. Le *numerus clausus* a été supprimé, mais il faut du temps pour former un médecin. Aussi, en attendant, nous demandons d'interdire l'installation de médecins dans les zones sur-dotées. Nice n'a pas besoin de médecins supplémentaires ! Il convient auparavant de doter les zones en sous-effectifs.

D'autres sujets demeurent encore sans réponse satisfaisante : les pensions de réversion n'ont pas été suffisamment abordées dans la réforme des retraites. C'est pourtant un sujet où la condition des femmes, notamment, mériterait mieux. L'ANR demande la suppression des conditions de ressources pour l'obtention de la pension de réversion. En cas de pluralité de conjoints, pour le calcul de la pension de réversion, la règle du *pro rata temporis* actuelle doit être maintenue. Enfin - et même si le Conseil constitutionnel a "recalé" ce point dans la réforme - il est temps que le travail des seniors fasse l'objet d'une vraie prise de conscience et d'une amélioration à la hauteur des enjeux qu'il représente. Ainsi, la réforme des retraites a peut-être constitué une première étape, mais nos gouvernants ne manqueront pas de sujets, s'ils veulent bien enfin améliorer la vie des retraités.

“ Chers lecteurs,

Comme vous l'apprendrez dans le cahier spécial Assemblée générale, je n'ai pas souhaité solliciter un troisième mandat de Président national. C'est donc notre collègue François-Xavier LEHMANN, nouveau Président, qui s'adressera désormais à vous. Je lui souhaite pleine réussite dans sa mission et beaucoup de plaisir dans l'animation du comité de rédaction de votre magazine. Quant à moi, je vous remercie de votre fidélité et des échanges épistolaires ou mails que nous avons pu avoir durant ces huit ans. Vos réactions, suggestions, remarques nous ont permis d'améliorer sans cesse *La Voix de l'ANR*, pour que vous ayez toujours autant de plaisir à le lire, à nous lire.

Merci et au revoir ! ”



## ABONNEMENTS

Juillet 2023 • 96<sup>e</sup> année  
 Prix de l'abonnement annuel : 18 €  
 (4 numéros)  
 Magazine trimestriel de l'ANR  
 (Association nationale de retraités)

## RÉDACTION

Directeur de la publication :  
 Félix VÉZIER

Responsable d'édition :  
 Francis COURRIC

Comité de rédaction :

Daniel BERTRAND  
 Denise DEBOUT  
 Monique GASNIER  
 Yves HAMEAU  
 Alain JENTILE  
 Jocelyne PERSONNE  
 François REISSER  
 Jean-Michel SAGNIER  
 Jean-Pierre VACHE

Dessins : Yves HAMEAU (ANR 08)

## ADMINISTRATION

Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 2023  
 Commission paritaire  
 n° 0924 G 81872  
 ISSN 1636-6530  
 Tirage : 55 000 exemplaires

ANR Siège national

13 rue des Immeubles Industriels  
 75011 Paris  
 Tél. : 01 43 79 37 18  
 Fax : 01 43 79 86 84  
 Site internet : <http://www.ansiege.fr>  
 Courriel : [ansiege@orange.fr](mailto:ansiege@orange.fr)  
 Amicale-Vie : 01 43 79 21 28

## FABRICATION

Éditeur : ANR Siège national  
 13 rue des Immeubles Industriels  
 75011 Paris

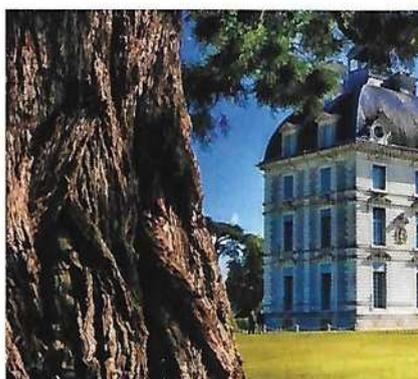
Conception - impression :  
 ARMICOM  
 Courriel : [f.cabioch@armicom.fr](mailto:f.cabioch@armicom.fr)

En cas de changement  
 de situation, merci de contacter  
 le siège de l'ANR au :

**01 43 79 37 18**



Dans l'espace adhérents du site [ansiege.fr](http://ansiege.fr) vous êtes informés de l'actualité de vos droits.  
 Pour y accéder, c'est très simple : dans le bandeau bleu de la page d'accueil, cliquer sur **"VOUS ETES"**,  
 puis **"ADHERENT (ESPACE adhérents)"** indiquer un identifiant : *adherent* (sans accent)  
**Pour le mot de passe, merci de vous adresser à votre groupe ANR.**



06 Défense

08 Actualité

12 Culture

24 Jeux

28 Amicale-Vie

30 Dossier spécial

40 Santé

44 Entreprise

47 Vivre-infos

Encart deuils

# L'INFLATION court toujours

Pour le mois de mai l'évolution annuelle est de 5,1 % selon l'INSEE. Un ralentissement des coûts de l'énergie est certes constaté, et encore, par pour toutes les sources d'énergie, il n'en n'est pas de même hélas pour le domaine essentiel qu'est l'alimentation où l'on atteint + 14,3 %. Verrons-nous une amélioration dans les prochains mois ? Verrons-nous un effort des industries alimentaires ? En tout état de cause, s'il y avait ralentissement de l'inflation dans ce domaine nous serions toujours au-dessus de la revalorisation des pensions de retraite. Notre pouvoir d'achat est toujours à la baisse et nous attendons fortement une véritable réévaluation égale à l'inflation.

## LES CHIFFRES DE MAI :

**Indice INSEE des prix à la consommation, hors tabac :** il est à 116,54 €, la hausse annuelle est de 5 %. Avec le prix du tabac, l'inflation est de 5,1 %.

**L'indice de référence des loyers (IRL) au 1<sup>er</sup> trimestre 2023** est à 138,61 €, la variation annuelle est de 3,49 %.

Lorsque le bail le prévoit, le loyer du logement peut être révisé chaque année de la valeur de l'évolution annuelle de l'IRL. Mais, selon l'article 12 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat, pour les révisions qui seront faites jusqu'en juillet 2023, la hausse est plafonnée (3,5 % en métropole, 2 % en Corse, 2,5 % en outre-mer).

**Le SMIC : revalorisé de 2,2 % au 1<sup>er</sup> mai.** Sur la base de 35 heures, il passe à 1747,20 € pour le mensuel brut et 11,52 € pour l'horaire brut. Le mensuel net devient 1 383,08 € et l'horaire net : 9,11 €.

## LES DÉPENSES CONTRAINTES :

**Alimentation : + 14,3 %.** Une inflation en baisse mais exceptionnellement forte avec des augmentations très importantes: le sucre : + 49,1 %, les farines et autres céréales : + 19,7 %, le pain : +11,1 %, les légumes frais : + 18 %, les pommes de terre : + 14,7 %, les lait fromage et oeufs : + 20,7 %, les pâtes alimentaires et couscous : + 21,1 %, la viande : +13,4 %, les fruits frais : + 7 %, le poisson frais : + 4,9 %. es surgelés sont à éviter !

**Logement : + 5,3 %.** Léger tassement par rapport au trimestre précédent grâce au repli du poste énergie. Par contre les services, à savoir, loyer, eau, enlèvement des ordures ménagères, sont à la hausse : + 2,7 % (dont 3,9 % pour la collecte des ordures ménagères). Légère baisse des services entretien et réparations : +5,8 % après + 6,3 %.

**Transports : + 2,9 %.** La baisse des carburants explique ce résultat mais l'évolution des prix des services est importante : + 8 %, dont 14,9 % pour le transport aérien international. Pour les voitures neuves la hausse est de 4,8 %.

**Habillement et chaussures : + 2,6 %.** Ce poste est à l'image de l'évolution des prix des produits manufacturés qui augmentent de 4,1 % sur l'année. Parmi les plus fortes hausses annuelles pour l'habillement et chaussures, celle des vêtements hommes : + 3,6 %, celle des chaussures : + 2,7 %, celle du poste nettoyage: + 6,8 %.

**Énergie : + 2 %.** Nous étions à 14,1 % au dernier trimestre ! - 24,6 % sur les combustibles liquides, - 9,7 % sur les produits pétroliers, baisse sensible du gaz : + 21,6 après + 22,9 %, mais des hausses sur les combustibles solides : + 32,9 % et l'électricité : + 11,3 %.

**Assurances : + 1,8 %,** maintien de la hausse de 4,9 % sur les assurances habitation, hausse pour les assurances transports qui passent de - 0,5 % à + 0,4 %, légère baisse des complémentaires santé passant de + 1,7 % à + 1,2 %.

**Services financiers : - 0,1 %,** situation stable.

**Santé : - 0,6 % :** situation stable grâce à une baisse de 3 % des produits médicaux divers. Légère remontée des services dentaires, de - 0,4 à - 0,1 %, des services de médecins généralistes, de + 0,7 à + 0,9 %. Légère baisse pour les spécialistes de +1,3 à 1 %. À noter, une hausse de 2,2 % pour les aides auditives et 2,5 % pour l'optique médicale.

**Communications : - 1,8 %.** Légère remontée malgré une légère baisse des services, passant de - 1,3 à - 1,5 %, en particulier la téléphonie mobile : - 5,7 %. Les causes principales de la hausse sont les prix des téléphones fixes : + 5,2 % et ceux des services d'accès à internet : + 3,5 %. Pour les services d'expédition de courrier, c'est la stabilité avec + 2,2 %.

## ET, PENDANT CE TEMPS :

■ **Des profits records en 2022 pour les compagnies pétrolières :** 55,7 milliards de dollars pour Exxon Mobil, 39,9 milliards de dollars pour Shell, 27,6 milliards de dollars pour British Pétroleum, 20,5 milliards de dollars pour Total Energies. Le premier trimestre 2023 confirme cette évolution.

■ **De solides rémunérations :** Le patron de Ford a touché 22 millions de dollars l'an dernier, soit environ 20 millions d'euros, la directrice de General Motors a perçu près de 29 millions de dollars, soit 26,4 millions d'euros et le patron de Stellantis, 23,5 millions d'euros.

■ **Un salaire mensuel brut de 6 millions d'euros :** c'est celui de Kylian Mbappé pour le PSG.

Jean-Michel Sagnier